



Cadres relevez la tête !

Nous avons récemment appris que la Direction avait licencié un cadre pour une faute professionnelle qualifiée d'une exceptionnelle gravité (sic).

Pour que chacun puisse juger par lui-même de "la gravité exceptionnelle" de la faute reprochée, nous avons décidé de la faire connaître au plus grand nombre :

Ce cadre travaillant au service paye a réalisé **lui-même** (c'est la raison de son licenciement), en juillet 2015, sur sa propre fiche de paie, une régularisation de 180 €.

Ce montant lui était dû par l'entreprise au titre de la règle du 10^{ème} régissant l'indemnisation des congés payés.

Au-delà de l'aspect à l'évidence disproportionné de la sanction, comparer à la prétendue faute commise, il y a aussi à mesurer les conséquences humaines d'une telle sanction.

Christophe Cabrera est un pur produit de la méritocratie. En effet, il a été embauché en contrat CDD en 1994 comme simple ouvrier; par son travail, son intelligence, sa compétence, son engagement et son dévouement sans borne à l'entreprise, il a réussi à se hisser au poste de superviseur du service paye de grade 22.

Une belle réussite professionnelle pour quelqu'un de 44 ans, dont 22 ans passés au sein de Caterpillar.

Sa situation familiale de père de famille de 4 enfants avec une épouse à la maison ne travaillant pas, complique singulièrement la situation dans laquelle l'entreprise le plonge.

Notre Direction en a pleinement conscience, et c'est aussi pour cette raison qu'elle tente d'en tirer profit en lui proposant une solution prétendument amiable où au final peu de choses lui sont accordées.

Cette affaire illustre presque jusqu'à la caricature l'état d'esprit de la Direction d'aujourd'hui qui sanctionne lourdement à tour de bras, de nombreux salariés cadres et non-cadres pour des écarts minimes qui auparavant auraient simplement fait l'objet d'une simple réprimande verbale.

L'autre nouveauté, c'est que les cadres n'en sont plus épargnés.

Il fut un temps, pas si lointain, où appartenir au groupe de Direction de Caterpillar faisait rentrer le nouveau venu dans un groupe social où l'esprit de corps régnait, la solidarité, l'entraide et la camaraderie en étaient en quelque sorte le ciment.

Aujourd'hui, plus rien ne subsiste de cette belle époque; le chacun pour soi est érigé en éthique de vie ou de survie; le lien social qui unissait l'ensemble des membres de cette catégorie du personnel s'est dissous au profit de la préservation des intérêts individuels de chacun.

La crainte a remplacé la raison !

Désormais, il convient que les cadres comprennent que les temps ont changé et que des solutions nouvelles pour défendre leurs intérêts doivent émerger.

Elles passent d'abord par refuser cette règle absurde qui consiste à formellement leur interdire toute forme d'engagement syndical.

Dans de nombreuses entreprises américaines (HP, Beckton, etc.), les cadres sont représentés au sein d'organisations syndicales et défendent leurs intérêts dans le strict respect à la fois de leurs fonctions et de l'entreprise.

Les cadres de Caterpillar devraient eux aussi pouvoir en faire de même. Ils devraient pouvoir s'insurger et se battre contre les injustices ou les abus de pouvoir dont ils peuvent être victimes et surtout, casser cette conception totalitaire et anachronique des rapports sociaux que la corporation tente de leur imposer depuis trop longtemps. Pour cela des organisations syndicales existent, la nôtre comme bien d'autres.

Car aujourd'hui c'est Christophe et demain... à qui le tour ?

Grenoble, 1/03/2017

NB : Notre syndicat soutiendra comme il se doit Christophe dans le long et difficile combat contre l'injustice dont il est victime et assurera régulièrement la couverture médiatique sur les suites judiciaires qui seront inévitablement données à cette affaire.